



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Beauvais, le 30 novembre 2016

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOTICE TECHNIQUE POUR RENSEIGNER LE BILAN DES ACQUIS DES ELEVES PERIODE 1

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Patrick FONTAINE

Réf. : CF/PF/N° - 2016-2017

Tél. : 03.44.06.45.19
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : ce.iena60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

PAVE 1 :

- a) compléter sur la gauche le nom de la circonscription, les nom et coordonnées de l'école ;
- b) compléter sur la droite ce qui concerne l'élève et sa classe.

PAVE 2 :

Indiquer la date de fin retenue pour cette période 1.

PAVE 3 : le suivi des apprentissages menés

- a) effacer les éléments de programme non travaillés durant la période ;
- b) compléter, si besoin, à l'aide de commentaires appropriés la colonne « acquisitions, progrès et difficultés éventuelles » ;
- c) compléter la colonne « positionnement objectifs d'apprentissage » en utilisant un signe simple du type « X »

PAVE 4 : bilan de l'acquisition des connaissances et compétences

- a) parcours éducatifs
 - soit conserver et indiquer sommairement les projets menés ;
 - soit effacer de ce premier bilan le parcours non engagé.

Exemple :

- pour le parcours citoyen, indiquer si l'élève a participé activement d'une quelconque manière aux commémorations du 11 novembre ;
- si rien n'a été engagé au titre du parcours citoyen, effacer la ligne.

PAVE 5 :

Conserver uniquement les lignes, qui correspondent à la situation de l'élève. Effacer les autres lignes de manière à ne pas complexifier inutilement l'information donnée aux parents.

PAVE 6 :

- compléter l'appréciation générale sur la progression de l'élève ;
- dater et signer le document.

Trois remarques :

- 1 - la manière de procéder respecte l'esprit du LSU car la progression des élèves n'est appréciée qu'à l'aune de ce qui a réellement été engagé ;
- 2 - le bilan global est simple, lisible et compréhensible pour les familles ;
- 3 - la progression de tous les élèves, notamment les élèves scolarisés en ULIS, peut être appréciée et communiquée aux familles puisque ne sont recensés que les « éléments de programme travaillés », aux cycles 2 ou 3 durant la période.

Pour l'Inspecteur d'académie - DASEN
et par subdélégation
l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint



Patrick FONTAINE